

## Crise dans la presse : journal cherche Avenir coopératif

*Dans le contexte actuel de redéfinition du modèle d'affaires des médias, préserver l'indépendance rédactionnelle et journalistique n'est pas une tâche aisée. Et si, aujourd'hui, la force de la coopération constituait une solution pertinente pour assurer au public le droit à une information de qualité ? Le cas du quotidien belge L'avenir donne à réfléchir.*



Le secteur de la presse est miné par une érosion du marché, des recettes publicitaires sous pression et des coûts de production qui ne cessent d'augmenter. Il doit aussi faire face à l'évolution des technologies, aux réseaux sociaux. Outre ces difficultés économiques, certains titres voient leur indépendance rédactionnelle menacée. Et l'organisation en coopérative leur apparaît comme un moyen de la reconquérir. Ce mouvement renoue ainsi avec une tradition bien établie. En France, « au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les coopératives ou les Sapos (société anonyme à participation ouvrière) sont nombreuses au sein de la presse "issue de la Résistance" : *Le Courrier Picard*, *la Nouvelle République*, *l'Yonne Républicaine...*<sup>1</sup> » Du côté belge, le journal flamand *Vooruit*, l'ancêtre du *Morgen*, fondé à Gand en 1884 par le socialiste Édouard Anseele, est issu de la société coopérative homonyme, tandis que des titres francophones aujourd'hui disparus comme *Le*

*Peuple* où *Le Monde du Travail* étaient financés par l'Action commune (parti, mutuelles, coopératives...) du mouvement ouvrier<sup>2</sup>.

1 Pauline Porro, « Et si les coopératives étaient l'avenir de la presse ? », in INA, La revue des médias, 30 août 2018

2 Guillaume Rimbaud, « [Le Monde du Travail : Histoire du journal de la Fédération Liégeoise du PS](#) », Atelier Liégeois pour la Promotion de l'Histoire et des Archives Sociales, 2018

En ce qui concerne *L'Avenir*, il faut repartir de la proposition lancée par l'Association des Journalistes Professionnels<sup>3</sup> : son Assemblée générale adopte à l'unanimité une motion de soutien aux journalistes de ce quotidien, pris dans un conflit social dur depuis plusieurs mois. Dans cette motion figure le soutien à la création d'une Société coopérative de participation ou SCOP. Une structure destinée à partager la gestion avec les travailleurs et à impliquer activement les lecteurs.

Revenons d'abord sur les faits. Le journal *L'Avenir* était dans les mains du groupe flamand Corelio depuis 2005. Il est racheté en septembre 2013 par l'intercommunale liégeoise Tecteo<sup>4</sup>, qui sera rebaptisée Publifin en 2014 puis Enodia en 2018, après les nombreux scandales qui ont entaché son image (voir plus bas). Plus précisément, les Éditions de *L'Avenir* appartiennent à Nethys<sup>5</sup>, une des deux filiales<sup>6</sup> d'Enodia<sup>7</sup>. Nethys s'engage alors à respecter la ligne éditoriale ainsi que l'indépendance rédactionnelle du journal.

### **Un conflit social sous les projecteurs, né du scandale Publifin**

Le scandale Publifin éclate en 2016. Dans le magazine *Le Vif/L'express*, le journaliste David Leloup révèle que plusieurs mandataires locaux, membres du PS, du MR et du CDH (provenant principalement de la province de Liège), perçoivent d'importantes rémunérations de Publifin pour ne rien faire. En effet, certains n'assistent pas ou peu aux différentes réunions liées à l'intercommunale. Parmi eux, on retrouve le bourgmestre d'Ans (commune voisine de Liège), le socialiste Stéphane Moreau, qui est également l'administrateur de... Nethys. Un an après, toujours selon *Le Vif/L'Express*, le journal *L'Avenir* subit diverses pressions rédactionnelles de la part de son propriétaire. S'ensuit alors un véritable feuilleton jusqu'au 3 octobre 2018, où le personnel apprend le licenciement de 60 équivalents temps plein (sur un total de 280 travailleurs). On compte également le licenciement sec de trois journalistes, qui ont notamment rédigé des articles sur le scandale Publifin. Des articles qui mettaient en cause leur direction. A ces différentes annonces, le personnel du journal part en grève. Après négociation entre patron et syndicats, il est proposé aux trois journalistes de réintégrer le journal à des fonctions subalternes. *In fine*, ils refuseront cette proposition.

---

3 L'AJP assure, aux côtés de la Vlaamse Vereniging van Journalisten (VVJ) et l'Association générale des Journalistes Professionnels de Belgique (AGJPB), la défense des journalistes professionnels et la promotion de la qualité de l'information. Ces associations veillent au respect de la liberté d'information et au maintien de conditions de travail correctes (<http://www.ajp.be/>).

4 [https://www.rtb.be/info/medias/detail\\_presse-le-groupe-energetique-tecteo-va-t-il-s-emparer-de-l-avenir?id=8083424](https://www.rtb.be/info/medias/detail_presse-le-groupe-energetique-tecteo-va-t-il-s-emparer-de-l-avenir?id=8083424)

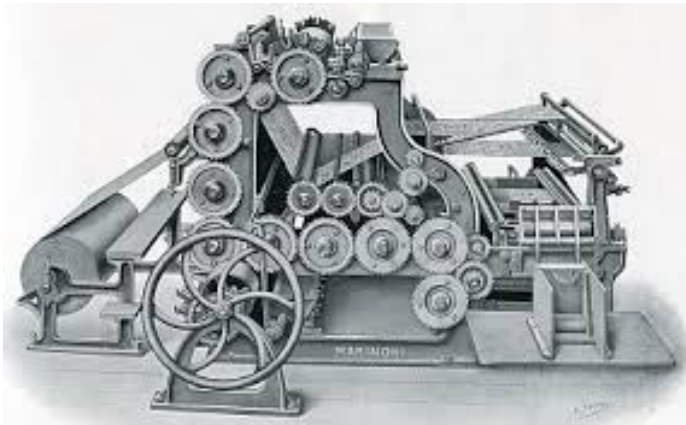
5 <http://www.nethys.be/fr#qui-sommes-nous>

6 La deuxième filiale est « Avenir Développement » qui possède le groupe Nice Matin, La Provence (La Provence, Corse Matin) et Avenir Hebdo (Moustique et Télémoustique).

7 [Voir le schéma](#) établi par le Conseil supérieur de l'audiovisuel repris à la suite de cet article.

Pour la secrétaire général de l'AJP, Martine Simonis, le rôle des syndicats n'a pas été efficace : « Les syndicats<sup>8</sup> se sont arrogé une représentativité exclusive des structures propres aux journalistes, même pour les questions qui ne relèvent pas de leur compétence. Ils ont perdu toute crédibilité dans les rédactions... D'ailleurs, certains journalistes ont démissionné de leurs mandats syndicaux ou ont tout simplement arrêté de payer leurs cotisations... Les structures syndicales ont été désavouées à plusieurs reprises en AG de tout le personnel, pas seulement des journalistes ». Cependant, pour elle, ce conflit a mis un fait important en lumière : la solidarité du personnel du journal, « les équipes de L'Avenir – tous départements confondus – ont géré l'entreprise envers et en dépit des décisions calamiteuses<sup>9</sup> prises par l'actionnaire. Les équipes ont tenu le cap ! ». Mieux encore, pour la secrétaire générale, « c'est de là qu'est née l'idée de la coopérative... ».

### La création d'une SCOP est proposée



Suite à ce conflit social, en novembre 2018, l'Association des Journalistes Professionnels est auditionnée par le Parlement de Wallonie. L'association plaide pour la création d'une SCOP, une société à gestion coopérative et participative rassemblant des salariés du quotidien et des lecteurs à laquelle pourraient être associés un

ou plusieurs opérateur (s) industriel (s) privés et/ou des partenaires publics. Pour l'AJP, cette reprise pourrait s'effectuer après un portage de la Région, limité dans le temps.

L'idée est donc de changer de modèle ! Transposer dans le monde de la presse, un modèle économique pour lequel les objectifs démocratiques de participation important autant que les impératifs financiers.

Et si l'idée est proposée et soutenue par l'AJP, elle a déjà été amorcée en amont par quelques collaborateurs du quotidien. Début 2018, le passage en coopérative est évoqué. Une perspective considérée alors comme utopique par les différentes

8 Les syndicats « traditionnels » ont été associés aux discussions mais pas l'AJP. Pour Martine Simonis, il est compliqué de défendre les intérêts du métier de journaliste sans en avoir une connaissance approfondie.

9 Parmi ces décisions, Martine Simonis souligne « l'absence d'investissements pendant plusieurs années, l'absence de remplacement du rédacteur en chef, la nomination contestée d'un directeur des rédactions, la décision tardive sur le changement d'impression, le choix insensé d'un grand format, le revirement à 10 jours de l'échéance pour un plus petit format et les licenciements ciblés à la rédaction ».

équipes du journal. Mais une fois la proposition remise au goût du jour par l'AJP, celles-ci commencent à y adhérer.

Mieux encore, trois ou quatre collaborateurs de L'Avenir décident de s'investir complètement dans le projet. C'est le cas de Patrick Lemaire, journaliste pour le quotidien depuis 20 ans: Pour lui, l'objectif est clair: «*Passer en coopérative nous permettrait d'assurer une indépendance rédactionnelle que nous n'avons pas actuellement. Cela permettrait aussi d'influer sur les décisions prises mais également, d'être consultés sur les choix et les investissements, sur l'avenir de l'activité journalistique.*»

Le choix d'une Scop pour un média relève davantage d'une mise en conformité avec des valeurs. En effet, les salariés possèdent au minimum 51 % du capital, et sont dès lors associés majoritaires de leur entreprise (même si ce n'est pas l'objectif recherché pour les employés de L'Avenir). Dans le cas d'un média, une telle configuration garantit l'indépendance éditoriale tant recherchée.

Pour les employés des Éditions de L'Avenir et plus particulièrement pour Patrick, un modèle coopératif apaiserait les tensions sociales, «*il n'est pas question de se transformer en coopérative pour des raisons économiques comme c'est le cas pour le journal Nice Matin*» – Nice Matin, coopérative de presse appartenant elle aussi à Nethys, dont on parlera plus loin.

Les collaborateurs du journal comptent aussi sur les lecteurs pour peser dans la coopérative et ce, même si la forme que cela pourrait prendre reste encore floue à l'heure d'aujourd'hui. On parle d'une chambre des lecteurs, sans informations supplémentaires. Pour Patrick Lemaire, cette possibilité serait «*une vraie richesse*»: «*on imagine pouvoir créer une communauté. Le lecteur pourrait donner aussi son avis sur les grandes orientations du journal. Pour certaines enquêtes, nous pourrions également les contacter. Mieux, ils pourraient devenir de véritables ambassadeurs du journal.*» Patrick précise tout de même qu'il faudra prendre particulièrement garde à ne pas être uniquement dirigé par les attentes du lecteur-coopérateur.

Et Patrick Lemaire d'ajouter et d'insister sur le fait que cette proposition ne sous-entend pas une confrontation avec la direction de Nethys: «*Ce n'est pas une action syndicale. On ne revendique rien. Nous voulons simplement gérer aux côtés de Nethys.*»

Patrick Lemaire a bien conscience que la gestion de ce type de modèle n'est pas évidente: «*Nous devons avoir un partenaire industriel à nos côtés. Il en faut pour financer les projets. On ne gère pas une entreprise de presse comme on gère n'importe quelle autre entreprise. Le journal Nice-Matin l'a appris à ses dépens.*»

### **Le cas de Nice-Matin**

Nice-Matin est un quotidien régional français, dont le siège se trouve, on pouvait s'en douter, à Nice. Il fait partie du groupe Nice-Matin. Sa zone de diffusion est le département des Alpes-Maritimes.

Le groupe s'est transformé en coopérative en 2014. En mai de cette année-là, l'entreprise est placée en redressement judiciaire et les salariés rachètent le journal.

Une nouvelle ligne éditoriale se met alors en place. Les lecteurs s'impliquent davantage, notamment dans le contenu du quotidien. Un changement bénéfique puisque *Nice-Matin* voit ses ventes reprendre.

Le statut choisi par les salariés de *Nice-Matin* en 2014 est celui de la Scic, société coopérative d'intérêt collectif, dont le sociétariat doit être obligatoirement multiple. Les coopératives ont besoin de posséder des outils de financement qui leur sont propres. Ce statut paraît donc plus adapté à un média.

Mais quelle différence avec la Scop proposée par les collaborateurs des Éditions de l'Avenir? Avec la Scop, la Scic partage un mode de gestion démocratique et une absence d'objectif lucratif. Elle se distingue par le fait d'associer des salariés, des bénéficiaires (clients, fournisseurs...) mais aussi, une autre catégorie de coopérateurs (secteur public, financeurs...).

Raisons de ce choix pour *Nice-Matin*? Faire échec au projet de reprise par le groupe belge Rossel, qui prévoyait 376 départs (contre 159 dans le plan des salariés).

En 2016, à la recherche de financements, *Nice-Matin* fait entrer le groupe Nethys dans son capital à hauteur de 20%. L'année d'après, la participation de Nethys grimpe à hauteur de 34%. Côté effectifs, le journal passe de 1100 salariés en 2014 à 640 en 2018. Aujourd'hui, le journal connaît de nouvelles difficultés financières<sup>10</sup>. Une sortie de Nethys du capital de *Nice-Matin* est évoquée depuis mars 2018. Une rumeur qui laisse planer le doute quant à l'avenir du journal.

Le 29 juin 2019, on apprend que les parts du groupe Nethys dans *Nice-Matin* ont toutes été cédées, pour la somme de 20,7 millions d'euros dit-on, à un homme d'affaires français, Xavier Niel<sup>11</sup>. L'homme n'est pas un inconnu du paysage médiatique puisqu'il est déjà actionnaire du journal «Le Monde». Cette cession a été validée par le conseil d'administration d'Enodia (ex-Publifin).

## **Les difficultés d'une Scop pour un média**

L'exemple de *Nice-Matin* montre qu'il n'est pas simple pour un média de se transformer en coopérative. Si une reprise en coopérative peut permettre la survie d'un titre, ce statut n'est pas en soi une garantie de viabilité pour une entreprise évoluant dans un secteur à ce point concurrentiel.

Se transformer en Scop peut être une faiblesse lorsqu'il faut recapitaliser une entreprise qui manque de fonds. Lorsque des investissements trop importants doivent être réalisés, les coopératives doivent avoir recours à des sources

---

<sup>10</sup> Le 6 mars 2019, le groupe *Nice-Matin* obtient une procédure de sauvegarde au tribunal de commerce de Nice. Une décision contestée par l'actionnaire Nethys qui a réalisé plus de 20 millions d'euros d'investissements lors des deux dernières années. Nethys ne souhaite pas lâcher ses parts dans le groupe. Pourtant, la décision du tribunal de commerce de Nice permet au milliardaire franco-libanais Iskandar Safa de s'introduire dans le capital du groupe, après une première tentative ratée en 2014. Le 22 mars 2019, le groupe Nethys décide de contre-attaquer et forme un recours. Objectif ? Annuler la procédure de sauvegarde décidée début mars par le tribunal de commerce de Nice.

<sup>11</sup> Voir <https://www.lesoir.be/233449/article/2019-06-28/nethys-revendu-ses-deux-journaux-francais-la-provence-et-nice-matin>

alternatives de financement. Ce fut le cas pour *Nice-Matin*. Pour financer sa transition numérique, le journal a pu bénéficier de 600.000 euros du Fonds pour l'innovation numérique dans la presse – un fonds alimenté par Google. Ce sont évidemment des aides ponctuelles, sur lesquelles les modèles économiques de ces médias ne peuvent reposer que très partiellement.

D'autres difficultés ont été soulevées comme le montage, les formalités administratives et les délais pour se transformer. Le manque de temps peut être également une source de difficulté.

Et d'un point de vue interpersonnel, il est aussi parfois compliqué de se projeter dans un projet qui devient collectif. L'ensemble de ces éléments peut s'avérer dissuasif. En outre, les intérêts des annonceurs, des lecteurs et des journalistes ne sont pas toujours compatibles

Ceci dit, la motivation des équipes de *L'Avenir* et de Patrick Lemaire est bel et bien là parce que, si Nethys refuse cette proposition, *« pas de problème. Nous ne lâcherons rien ! Depuis 20 ans, j'ai connu de nombreux actionnaires. Je sais qu'il y aura d'autres opportunités. »*

In fine, nous pouvons nous interroger sur cette ouverture d'actionnariat : pourquoi la direction de Nethys cèderait-elle à un autre partenaire une partie de son emprise sur *L'Avenir*? Pour Patrick Lemaire, c'est évident : *« Nethys pourrait le faire, non seulement pour rétablir la paix sociale mais aussi, pour redorer son blason. Ce serait une belle opération aussi pour eux. »*

## **Affaire à suivre**

---

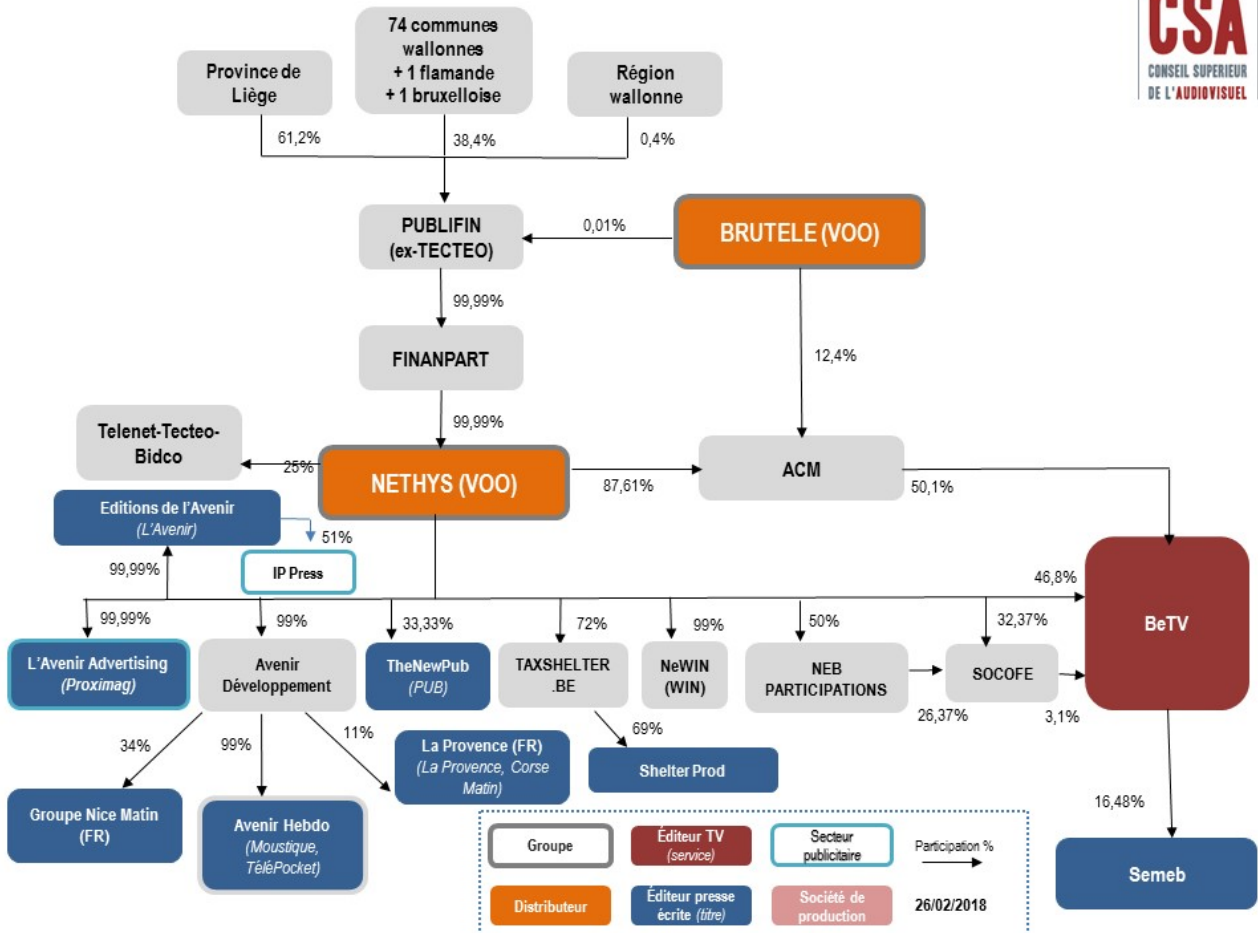
Si, en effet, l'approche coopérative peut briser les diktats du marché, il y a des conditions à respecter. Son succès tient à une bonne définition du besoin auquel il faut répondre. Dans le cas des Éditions de *L'Avenir*, les membres de son personnel vont porter leur projet de coopérative en Assemblée générale dans les semaines qui viennent, espérant amener un nouveau fonctionnement dans le paysage de la gestion d'un média.

Si un tel projet voit le jour, ce sera une première depuis longtemps dans notre pays : une presse quotidienne gérée en coopérative, née de tensions sociales (et non économiques) pour pallier un manque d'indépendance rédactionnelle. Et s'il était là, *L'Avenir* de la presse?

Virginie LEJEUNE

Juillet 2019

## Groupe Nethys. Actionnariat et liens du groupe



Source : Conseil supérieur de l'Audiovisuel, consulté le 1<sup>er</sup> août 2019  
<http://www.csa.be/pluralisme/groupe/21>

## Sources et ressources

<http://www.ajp.be/>

<https://www.lavenir.net/>

<https://www.nicematin.com/>

BELGA, « [Nethys a revendu ses deux journaux français La Provence et Nice-Matin](#) », RTBF, 29 juin 2019

COLLECTIF (Anne DUJARDIN, Olivier STANDAERT, Adrien de FRAIPONT, Fabienne LALOUX, Carmelo VIRONÉ), [Le métier de journaliste. De la précarisation à la recherche de nouveaux moyens d'action](#), Ed. Smart, coll. Les Cahiers, 2015

COLLECTIF, [les articles consacrés par Le Vif à Publifin](#)

Axel GRYSPEERDT, « [Les nouveaux courants de la presse francophone en Belgique après mai 1968: la contre-information régionale/locale et sectorielle](#) », dans *Courrier hebdomadaire du CRISP* 1979/20-21 (n° 845-846), pp.1-40

Solange DE MESMAECKER, [Médor: un prix de l'économie sociale qui a du chien](#); Ed. en ligne Smart, 2017

Pauline PORRO, « [Et si les coopératives étaient l'avenir de la presse?](#) », *La Revue des médias*, août 2018

Guillaume RIMBAUD, « [Le Monde du Travail: Histoire du journal de la Fédération Liégeoise du PS](#) », Atelier Liégeois pour la Promotion de l'Histoire et des Archives Sociales, 2018

Nacer-Eddine SADI et Françoise MOULIN, « Gouvernance coopérative: un éclairage », pp.43-48, in *Revue internationale de l'économie sociale*, n° 333, juillet 2014, Association Recma

Antoine de TARLÉ, « [La presse écrite à l'épreuve d'Internet](#) », in *Études* 2009/7-8, pp. 29-39